

HARO sur le Social

La Banque n'a pas perdu de temps : la loi Arthuis à peine promulguée (21 février 2007), elle a aussitôt dévoilé son objectif de démantèlement du social lors de la Commission du Personnel du 23 février 2007 !

Des attaques répétées

Ces annonces ne sont pas le fruit du hasard : elles sont l'aboutissement d'une volonté constante de casse du social à la Banque. En effet, dès le CCE du 24 novembre 2004, le Gouverneur Noyer faisait part de son intention de « refondre la politique sociale de la Banque ».

Puis, en mars 2005, la Cour des Comptes publiait fort opportunément un rapport assassin sur la Banque y compris sur les activités sociales et culturelles.

Dernière pièce du puzzle, le sénateur Arthuis – ex-ministre des Finances dont Christian Noyer a été le Directeur de Cabinet et, aujourd'hui, co-auteur du projet de « social économie » de François BAYROU – déposait en mai 2006 une proposition de loi qui reprenait la plupart des recommandations de la Cour des Comptes. Notre mobilisation nous a permis dans un premier temps d'empêcher le passage en force de ce texte et d'obliger le Gouverneur à ouvrir des négociations. Pour preuve de sa bonne volonté, l'Intersyndicale a signé avec la Banque en novembre 2006 un protocole d'accord définissant notamment un calendrier et des thèmes de négociation sur le social. Mais la loi a été définitivement adoptée avant même l'engagement des négociations et à l'issue d'une campagne de presse orchestrée par le sénateur Arthuis. Plus grave encore, les parlementaires de la majorité ont utilisé sans vergogne la signature de l'Intersyndicale en affirmant que la négociation avait eu lieu.

Des menaces destructrices

La mise en œuvre des mesures annoncées par la Banque se traduirait par une amputation considérable des activités sociales et culturelles. Quelques exemples parmi d'autres :

- réduction drastique des moyens et des effectifs mis à disposition des organismes sociaux (tous les CE, le CCE, les associations...) sur la base d'un pourcentage arbitraire et irraisonné, sans aucun rapport avec les besoins réels et/ou l'évolution des effectifs de la Banque. De facto, la gestion de la plupart des activités deviendrait impossible,
- remise en cause du quasi statut des OSD, signé par la Banque et les organisations syndicales. La Banque considère qu'elle n'est pas leur employeur, alors qu'elle est co-responsable du fait de sa maîtrise financière et administrative des emplois OSD.

Double language

La Banque a toujours affirmé, tant à la publication du rapport de la Cour des Comptes que lors de la négociation du protocole sur le social, « qu'il ne s'agissait pas de tout casser, mais de réduire le coût du social en examinant domaine par domaine ce qu'il était possible de faire tout en maintenant un haut niveau de services rendus aux agents ». Or, aujourd'hui, ses annonces remettent en cause non seulement tout le fonctionnement des instances sociales, mais aussi tout l'édifice social que la Banque a contribué à mettre en place depuis plus de 40 ans.

Elle renie, du même coup, sa propre signature du protocole utilisé pour l'adoption de la loi Arthuis. En effet, elle révisé aussi le calendrier qui était prévu en exigeant des résultats et des engagements sur la totalité du dossier dès le CCE de juin prochain.

Ça suffit !

Devant cet état de fait, notre Conseillère Générale Marie-Paule Georgel a d'ores et déjà signifié par écrit au Gouverneur Noyer qu'elle retirait sa signature du protocole.

Par notre signature, confortée par vos suffrages aux élections sociales, nous nous sommes inscrits dans un processus de négociation sur le social.

Il n'est absolument pas question que la Banque ne respecte pas la règle du jeu qu'elle a elle-même initiée, ou alors, on peut tout envisager...

